

GREFFE

du Tribunal de Commerce de

NANTES

6 allée de l'Ile Gloriette

44046 NANTES CEDEX 01

Minitel : 36.29.11.11

et : 36.29.22.22

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

! SA Conseil d'Administration
! EURO FIDUCIAIRE ATLANTIQUE
! IMMEUBLE LE CORNEILLE
! 8 BOULEVARD LELASSEUR
! 44000 NANTES

Dépôt effectué par :

! SA Conseil d'Administration
! EXCO ATLANTIQUE
! 46 BIS RUE DES HAUTS PAVES
! 44000 NANTES

Numéro RCS : NANTES B 384 440 889

<45147/92B214>

Pièces déposées le 26/08/1996

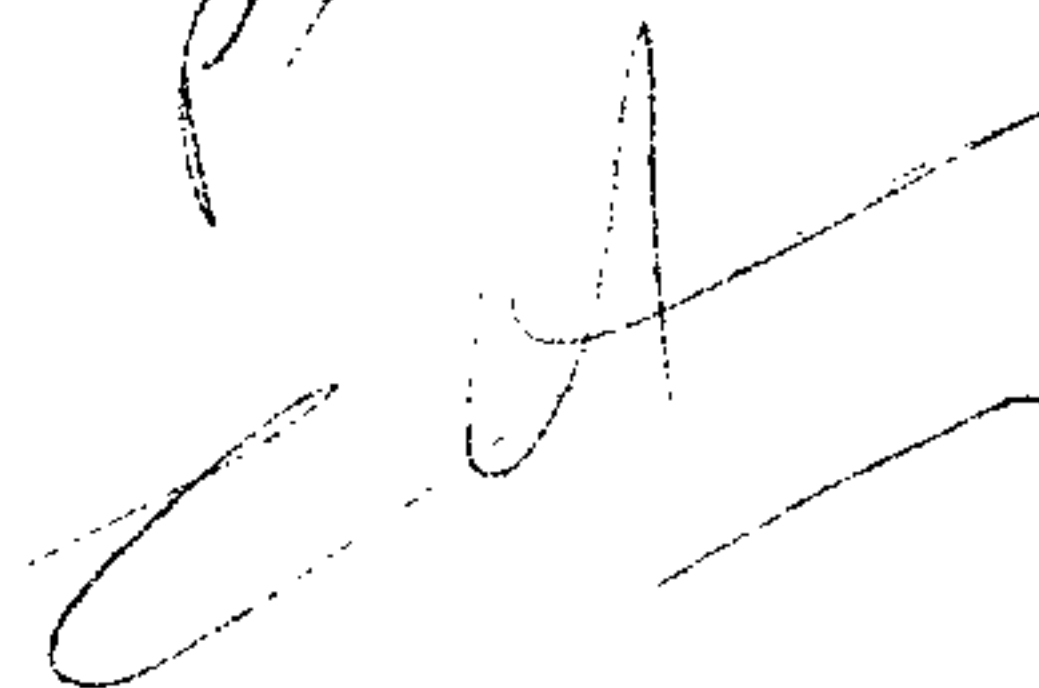
Numéro : 964697

! LETTRE DE NOMINATION du 03/06/1996
! - CHANG. REPRESENTANT PERMANENT
! AU SEIN DE LA STE EXCO ATLANTIQUE

! PV CONSEIL ADMINISTRATION du 05/04/1996
! - CHANG. REPRESENTANT PERMANENT

! Coût du dépôt : 85,03 Francs.
! Dont T.V.A. : 8,03 Francs.

P/Le Greffier,



Le Greffier, en présence de deux témoins, même coprésence possible.

Le Greffier, en présence de deux témoins, même coprésence possible.

EURO FIDUCIAIRE ATLANTIQUE
Société Anonyme au capital de F. 250 000
Siège Social : 8 boulevard Lelasseur 44000 NANTES
NANTES B 384 440 889

EXTRAITS DU
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 5 AVRIL 1996

1)
260657

L'an mil neuf cent quatre vingt seize,

Le 5 avril,

A 18 heures,

Les administrateurs de la société **EURO FIDUCIAIRE ATLANTIQUE** se sont réunis en Conseil, au siège social, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

- | | |
|-------------------------------|------------------------------|
| - Monsieur Louis-Marie DREANO | - Monsieur Jean GRAVIER |
| - Madame Monique CHOMMELOUX | - La société EXCO ATLANTIQUE |

La société PATRICK MONEGER ET ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire, dûment convoqué, est excusée.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Louis-Marie DREANO préside la séance.

Madame Monique CHOMMELOUX remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.



Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Remplacement du représentant permanent d'un administrateur,

..../....

REMPLACEMENT DU REPRESENTANT PERMANENT D'UN ADMINISTRATEUR

Le Président fait part au Conseil de la nomination de Monsieur François MACE, demeurant 8 place Don Bosco 44300 NANTES, en qualité de nouveau représentant permanent de la société EXCO ATLANTIQUE, administrateur, en remplacement de Monsieur Michel PIAU.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, prend acte de la nomination de Monsieur François MACE en qualité de nouveau représentant permanent de la société EXCO ATLANTIQUE, et donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

..../....



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT



Jean Gravier
Michel Piau
Philippe Lhommeau
François Macé
Pierre Jouis
Lionel Durand
Pascaline Dehay-Leroy
Experts Comptables,
Commissaires aux Comptes
Valérie Roux
Chartered Accountant

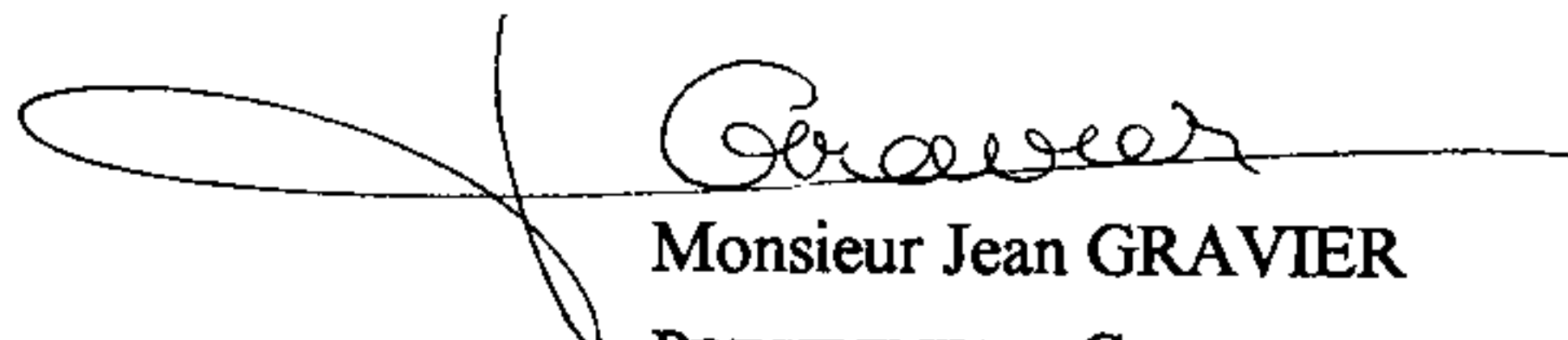
Monsieur le Greffier du Tribunal de
Commerce de NANTES
Hôtel Deurbroucq
6 allée de l'Ile Gloriette
44046 NANTES CEDEX 01

Nantes, le 3 juin 1996

Monsieur le Greffier,

Nous vous informons par la présente que Monsieur François MACE, demeurant 8 place Don Bosco 44300 NANTES, représente à titre permanent la société EXCO ATLANTIQUE dans l'exercice de ses fonctions d'Administrateur de la société EURO FIDUCIAIRE ATLANTIQUE, Société anonyme au capital de 250.000 F dont le siège social est fixé "Immeuble Le Corneille" - 8 boulevard Lelasseur 44000 NANTES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro B 305 376 394, et ce à compter du 1er mars 1996.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.


Monsieur Jean GRAVIER
PRESIDENT DU CONSEIL